

Décision du maire prise sur délégation du Conseil municipal

Passation d'un marché public relatif à la réalisation de travaux de conservation et de restauration de la façade du portail de l'ancienne ferme de l'abbaye Notre-Dame du Val-de-Gif et des statuettes de « L'Abondance » et de « La Disette », situées en façade de l'immeuble sis 89, rue Juliette Adam

D° Juridique et Commande publique/CL n° 2022 - D - 115

Le maire de Gif-sur-Yvette,

- VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux délégations de pouvoirs susceptibles d'être consenties au maire par le Conseil municipal,
- VU la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020, délégant au maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2112-1, L.2120-1, L.2122-1,
- VU la loi nº 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de la vie publique et notamment son article 142,
- VU le devis nº 2022-16 de l'EURL Ophélie Grangier, conservatrice-restauratrice de sculptures et d'art contemporain,
- CONSIDERANT la faculté accordée au pouvoir adjudicateur de passer un marché public sans publicité préalable pour répondre à un besoin dont le montant est inférieur à 100 000 € HT,
- CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure un marché public concernant la réalisation de travaux de conservation et de restauration de la façade du portail de l'ancienne ferme de l'abbaye Notre-Dame du Val-de-Gif et des statuettes de « L'Abondance » et de « La Disette », situées en façade de l'immeuble sis 89, rue Juliette Adam, eu égard à leur état de dégradation avancé,

DECIDE,

Article 1er : De conclure un marché public passé sans publicité préalable concernant la réalisation de travaux de conservation et de restauration de la façade du portail de l'ancienne ferme de l'abbaye Notre-Dame du Val-de-Gif et des statuettes de « L'Abondance » et de « La Disette », situées en façade de l'immeuble sis 89, rue Juliette Adam, avec l'EURL Ophélie Grangier, dont le siège social est situé 21, rue du Garde Chasse, Les Lilas (93260), pour un montant global et forfaitaire de 36 360 € HT pour sa tranche ferme, assortie d'une tranche optionnelle n°1 d'un montant de 600 € HT relative au badigeon d'harmonisation du parement, d'une tranche optionnelle n°2 d'un montant de 6 300 € HT relative à la reconstitution des volumes des sculptures et d'une tranche optionnelle n°3 d'un montant de 480 € HT relative au badigeon d'harmonisation des sculptures, lesquelles seront le cas échéant affermies par ordre de service.

Article 2 : De dire que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont prévus au budget communal.

Article 3: Le directeur général des services, ou en cas d'absence, l'un de ses adjoints, et la Trésorerie municipale, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera :

- transmise

à la Préfecture de l'Essonne

à la Trésorerie principale d'Orsay, comptable public de la commune,

- publiée par voie dématérialisée sur le site de la commune le : 2 0 DEC. 2022

- annexée aux registres des décisions du maire.



Fait à Gif, le 2 0 DEC. 2022

Le maire,

Michel BOURNAT

Le présent acte administratif, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission aux services de l'Etat, par voie postale ou dématérialisée via l'application « Télérecours-Citoyens » (https://Accusé de léception en préfecture de l'Etat, par voie postale ou dématérialisée via l'application « Télérecours-Citoyens » (https://Accusé.de.léception en préfecture Date de télétransmission : 20/12/2022 <u>Date</u> de réception préfecture : 20/12/2022

MAIRIE DE GIF-SUR-YVETTE

9, square de la Mairie - 91190 Gif-sur-Yvette

Tél.: 01 69 18 69 18 - Courriel: contact@mairie-gif.fr - Site Internet: www.ville-gif.fr

de la Haute Vallée de Chevreuse